

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/11/19-4/07****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc100000022850-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : GBIORCZYK Anne

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'enfance.

Le schéma des solidarités 2019-2024 adopté en juin 2019, fait de la prévention un enjeu des politiques départementales. Aussi, en complément de sa politique de protection de l'enfance et d'accompagnement des familles, le Département soutient des associations œuvrant dans le domaine de la prévention médico-sociale et de l'aide à la fonction parentale.

Ces associations interviennent dans le cadre de la médiation familiale et du soutien à la parentalité adoptive. Il est proposé de financer l'association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance (ADEPAPE77) et Enfance et Familles d'Adoption (EFA77), qui effectuent un travail d'accompagnement des familles, complémentaire à celui des professionnels du Département, pour un montant de 17 250 €, identique à celui de l'année précédente et prévu au budget de l'année 2021.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la Loi n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,

VU la Loi n°2016-197 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/01 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/01 en date du 14 juin 2019 approuvant le Schéma des solidarités 2019-2024,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 24 septembre 2020, approuvant la signature du contrat Départementale de prévention et de protection de l'enfance,

Vu la délibération du Conseil départemental n°4/12. en date du 13 novembre 2020, approuvant l'avenant à la Stratégie Nationale de prévention et de protection de l'enfance,

Vu la délibération 4/04 B du 17 décembre 2020, relative Budget primitif 2021 - Protection de l'enfance. Enveloppe de subventions 2021

Vu la délibération N°4/13 du 13 novembre 2020, approuvant l'avenant N°2 à la convention 2018-2020 visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement de l'ADEPAPE 77,

Vu la délibération N° 4/13 du 13 novembre 2020 approuvant la convention 2020-2022 visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement de EFA 77,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver, tel qu'il figure en annexe n° 1 de la présente délibération, la convention 2021-2023 avec l'association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance (ADEPAPE77),

Article 2: d'approuver, tel qu'il figure en annexe n°2 de la présente délibération l'avenant avec l'association « Enfance et Famille d'Adoption » (EFA 77),

Article 3: d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention et l'avenant tels qu'ils figurent en annexe 1 et 2 de la présente délibération au nom du Département,

Article 4 : d'attribuer au titre de l'année 2021, deux subventions de fonctionnement, pour une somme totale de 17 250 € qui sera prélevée sur l'opération "subventions milieu ouvert" de l'action intitulée "soutien et prévention en milieu ouvert " du budget départemental de l'année 2020, au bénéficiaires suivants :

Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance (ADEPAPE 77)	15 000 €
Association « Enfance et Familles d'Adoption de Seine-et-Marne (E.F.A. 77)	2 250 €

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne